



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre membres élus 23
Nombre membres élus en exercice : 22

présents : 16
représentés : 04
votants : 20
absents : 02

Date de la convocation :
1^{er} décembre 2022

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne
le :

Le Maire,

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

PRESENTS :

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Éric PASQUET, Catherine LABARRERE, David VIELLE, Sandrine
VILLENAVE, Jacques RAYNAL et Mylène ROUDAUD adjoints au
Maire ;
Michel RATON, Alain MALTERRE, Philippe GIACOMETTI, Réjane
LIAGRE, Yann VANNIER, Sandra GARRIT, Gilbert DODOGARAY,
Christian LAPEYRE, Isabelle BESSE, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Laurence LAVEAU donne procuration à Mylène ROUDAUD,
Hanif OUBROU donne procuration à Éric PASQUET.
Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Isabelle BESSE.
Muriel LOPEZ donne procuration à Gilbert DODOGARAY.

ABSENTS :

Jean-Pierre MAZZON
Franck LACOSTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Alain MALTERRE

**DÉLIBÉRATION N° 059 12 2022 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – AVENANT
CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT N°5 - BORDEAUX METROPOLE / AMBES – ADOPTION
AUTORISATION**

Présentation par M. le Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-526 du Conseil de Bordeaux Métropole du 23 septembre 2021,

VU la délibération n°050 10 2021 du 04 octobre 2021 de la ville d'Ambès,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la démarche contractuelle de co-développement entre Bordeaux Métropole et ses communes membres est l'expression des actions partagées sur le territoire communal, selon des enjeux métropolitains, intercommunaux et communaux. Cette démarche de contractualisation a pour objectif principal de donner de la cohérence à l'action de la Métropole dans le respect des projets de territoire de la commune.

Le contrat adopté en 2021 pour la période 2021-2023 est le fruit d'un travail de réflexion et de négociations qui s'est traduit dans 29 actions identifiées. Depuis l'adoption de ce contrat, les feuilles de route métropolitaines suivantes ont été approuvées par délibération : Mobilité, Déchets, Schéma de développement économique et Plan Climat.

L'avenant n°1 présenté en annexe a pour objet d'intégrer sous formes de nouvelles fiches actions ces stratégies métropolitaines, d'ajuster certaines fiches modifiées et d'intégrer des substitutions de fiches validées. Les nouvelles fiches ci-dessous sont intégrées dans le contrat 2021-2023 :

- Expertise bruit ;
- OIM Arc Rive Droite : développement de la démarche ZIRI d'écologie industrielle sur la zone industrialo-portuaire ;
- Plan Climat Métropolitain ;
- Plan stratégique Déchets 2026 : déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine, moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi, réduire et valoriser in situ les végétaux ;

Les fiches suivantes, déjà présentes dans le contrat, sont modifiées :

- GR Bordeaux Métropole : négociations foncières et mise en œuvre du cheminement ;
- Nature en ville : désimperméabilisation des cours d'école ;
- Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et mise en accessibilité des trottoirs ;
- Plan stratégique Déchets 2026 : promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets ;
- Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambès.

Les autres actions du contrat de co-développement restent inchangées. L'ensemble des fiches actions est présenté en détail en annexe.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur l'avenant n°1 au contrat de co-développement 2021-2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de co-développement 2021-2023 tel qu'il figure en annexe,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant avec le Président de Bordeaux Métropole

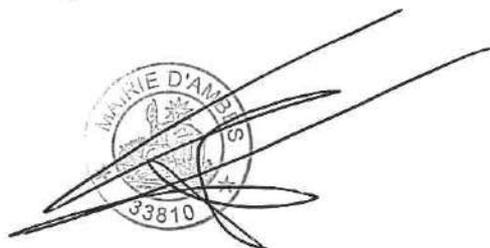
VOTE : Pour : 15

**Contre : 5 (G. DODOGARAY, N. DEBAISIEUX,
C. LAPEYRE, I. BESSE, M. LOPEZ)**

Abstention : 0

Fait et délibéré le 05 décembre 2022
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT



**Avenant n°1 du Contrat de co-développement 2021-2023
entre Bordeaux Métropole et la commune d'Ambès**

Préambule

Le Conseil métropolitain et le Conseil municipal ont respectivement validé le contrat de co-développement de 5^{ème} génération, pour la période 2021- 2023, le 23 septembre 2021 et le 04 octobre 2021.

La délibération métropolitaine n°2021-526 prévoyait le principe d'un avenant général aux contrats fin 2022, afin d'intégrer, sans substitution, toutes les nouvelles actions proposées par la Métropole.

Depuis l'adoption des contrats, les feuilles de route suivantes ont été approuvées par délibération et entraînent l'évolution des actions contractualisées :

- Mobilité
- Déchets
- Schéma de développement économique
- Plan Climat

Cet avenant n°1 est également l'occasion de préciser ou d'acter les ajustements mineurs de certaines fiches et d'intégrer les substitutions validées.

L'objet du présent avenant est d'intégrer ces adaptations au présent contrat de co-développement 2021 – 2023.

Entre

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Alain Anziani, son Président, dûment habilité par la délibération n°2022-0000 en date du 25 novembre 2022 ;

Et

La commune d'Ambès représentée par Monsieur Kévin Subrenat, son Maire, dûment habilité par la délibération municipale 000 en date du 00/00/2022 ;

ARTICLE 1 : Modification des annexes 1 et 2 au contrat de co-développement

En application de l'article 6 paragraphe 4, alinéa 3, le contrat de co-développement est modifié comme suit :

Les nouvelles fiches ci-dessous sont intégrées dans le contrat 2021 - 2023 :

- Expertise bruit
- OIM Arc Rive Droite : Démarrage de la démarche ZIRI d'écologie industrielle sur la Zone Industriale-Portuaire
- Plan Climat Métropolitain
- Plan stratégique Déchets 2026 : Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine
- Plan stratégique Déchets 2026 : Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi
- Plan stratégique Déchets 2026 : Réduire et valoriser in situ les végétaux

Les fiches suivantes, déjà présentes dans le contrat, sont modifiées :

- GR Bordeaux Métropole - négociations foncières et mise en oeuvre du cheminement
- Nature en ville : Désimperméabilisation cours d'école
- Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école
- Plan stratégique Déchets 2026 : Promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
- Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambès

Les autres actions du contrat de co-développement 2021 - 2023 d'Ambès restent inchangées.

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole,

Le Président,

Alain Anziani

Pour la commune d'Ambès

Le Maire,

Kévin Subrenat

Liste des annexes à l'avenant :

Annexe 1 : Liste des fiches-actions par niveau d'enjeu

Annexe 2 : Fiches-actions

Fiches action par niveau d'enjeu

Métropolitain

0012	Avenant 2022 (Modification) : Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambès
0013	Restauration hydraulique de la Presqu'île d'Ambès: fiche n°5.7 PAPI Estuaire
0014	Faire vivre les territoires inondables
0015	Avenant 2022 (création) expertise bruit
0017	Plan 1 million d'arbres
0019	Natura 2000 "Marais du Bec d'Ambès" - Animation et valorisation des sites naturels et agricoles dans le périmètre Natura 2000
0020	OIM Rive Droite: Rénovation de la halte nautique d'Ambès
0023	PMIE OIM Rive Droite
0024	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école
0025	Stationnements vélo, pompes et stations de réparation
0027	OIM Rive Droite - Etude de potentiel sur le foncier économique
0028	Réseau de chaleur
0029	Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions
0030	Réseaux d'échange des acteurs de la transition énergétique et écologique
0031	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
0032	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi
0033	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux
0034	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine
0035	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain

Intercommunal

0003	Accompagnement en ingénierie du projet d'équipement multifonctionnel sportif faisant office de zone-refuge
0004	Les Odyssées
0005	Soutien à l'aménagement du parc de Cantefrêne
0008	OIM Rive Droite: AIRE 2 - ZI du Bec d'Ambès
0009	Accompagnement technique dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
0010	Avenant 2022 (Création) : OIM Arc Rive Droite // Démarrage de la démarche ZIRI d'écologie industrielle sur la Zone Industriale-Portuaire
0018	Avenant 2022 (Modification) : GR Bordeaux Métropole - négociations foncières et mise en oeuvre du cheminement
0022	RI Sport - Equipement sportif multifonctionnel

AMBES - Contrat de co-développement 2021-2023

0026	OIM Rive Droite: étude sur la création de tiers-lieux
------	---

Communal

0001	Aménagement du centre bourg : Avenue de Gaulle, parking de la Cale, place de la Halte nautique
0002	Aménagement du centre bourg : Rue E. Bonnet + plateau
0006	OIM Rive Droite: Requalification de la zone d'activité du Bec d'Ambès - travaux VRD rue Jeanne Bouny
0007	Requalification des friches industrielles - Projet de dépollution et de renaturation de la ZI du bec d'Ambès
0011	Aménagement Jalle de la Menaude: plan de gestion
0016	Avenant 2022 (Modification) : Nature en ville - Désimperméabilisation cours d'école
0021	RI Piscines - Rénovation de la piscine communale 'caneton'

Fiches action par numéro d'ordre

0001	Aménagement du centre bourg : Avenue de Gaulle, parking de la Cale, place de la Halte nautique
0002	Aménagement du centre bourg : Rue E. Bonnet + plateau
0003	Accompagnement en ingénierie du projet d'équipement multifonctionnel sportif faisant office de zone-refuge
0004	Les Odyssées
0005	Soutien à l'aménagement du parc de Cantefrêne
0006	OIM Rive Droite: Requalification de la zone d'activité du Bec d'Ambès - travaux VRD rue Jeanne Bouny
0007	Requalification des friches industrielles - Projet de dépollution et de renaturation de la ZI du bec d'Ambès
0008	OIM Rive Droite: AIRE 2 - ZI du Bec d'Ambès
0009	Accompagnement technique dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
0010	Avenant 2022 (Création) : OIM Arc Rive Droite // Démarrage de la démarche ZIRI d'écologie industrielle sur la Zone Industriale-Portuaire
0011	Aménagement Jalle de la Menaude: plan de gestion
0012	Avenant 2022 (Modification) : Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambès
0013	Restauration hydraulique de la Presqu'île d'Ambès: fiche n°5.7 PAPI Estuaire
0014	Faire vivre les territoires inondables
0015	Avenant 2022 (création) expertise bruit
0016	Avenant 2022 (Modification) : Nature en ville - Désimperméabilisation cours d'école
0017	Plan 1 million d'arbres
0018	Avenant 2022 (Modification) : GR Bordeaux Métropole - négociations foncières et mise en oeuvre du cheminement
0019	Natura 2000 "Marais du Bec d'Ambès" - Animation et valorisation des sites naturels et agricoles dans le périmètre Natura 2000
0020	OIM Rive Droite: Rénovation de la halte nautique d'Ambès
0021	RI Piscines - Rénovation de la piscine communale 'caneton'
0022	RI Sport - Equipement sportif multifonctionnel
0023	PMIE OIM Rive Droite
0024	Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école
0025	Stationnements vélo, pompes et stations de réparation
0026	OIM Rive Droite: étude sur la création de tiers-lieux
0027	OIM Rive Droite - Etude de potentiel sur le foncier économique
0028	Réseau de chaleur
0029	Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions
0030	Réseaux d'échange des acteurs de la transition énergétique et écologique

AMBES - Contrat de co-développement 2021-2023

0031	Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
0032	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi
0033	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux
0034	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine
0035	Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain

Fiche n°1	Aménagement du centre bourg : Avenue de Gaulle, parking de la Cale, place de la Halte nautique
	Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Dans le cadre du réaménagement du centre bourg d'Ambès, les études préliminaires et l'AVP de l'avenue De Gaulle sur la section entre la place de la mairie/Eglise et la rue Gallieni ont été réalisées sur le Codev 4. Des travaux légers sur l'avenue De Gaulle (de type reprise des trottoirs, mise en sens unique...) sont donc à prévoir.

Par ailleurs, afin de finaliser l'aménagement du centre bourg, les études AVP du parking de la Cale et de la place de la halte nautique seront réalisées sur ce contrat.

Bordeaux métropole s'engage donc à réaliser sur ce contrat :

- des travaux légers sur l'avenue De Gaulle en 2023;
- les études AVP sur le parking de la Cale et la place de la halte nautique.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser les travaux
- >Réceptionner les travaux

Niveau engagement Commune :

- >Participer aux études
- >Réaliser l'étude
- >Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	400 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	400 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	50 000,00 €
2022	50 000,00 €
2023	300 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

DUMAREAU CREPU MÉLANIE

Direction en charge de l'action :

HCB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE RIVE DROITE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Fiche n°2	Aménagement du centre bourg : Rue E. Bonnet + plateau
	Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Dans le cadre du réaménagement du centre bourg d'Ambès, les études préliminaire et l'AVP de la rue E. Bonnet ont été réalisées sur le Codev 4.

L'enfouissement et déviements des réseaux sont à prévoir en amont des travaux de voirie.

Bordeaux métropole s'engage sur ce contrat à démarrer les travaux en 2023.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser le projet (phase PRO/DCE)

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 400 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 400 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	400 000,00 €
2023	1 000 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

DUMAREAU CREPU MÉLANIE

Direction en charge de l'action :

HCB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE RIVE DROITE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Fiche n°3

Accompagnement en ingénierie du projet d'équipement multifonctionnel sportif faisant office de zone-refuge

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Mise en œuvre du schéma directeur de zones refuges de la presqu'île d'Ambès : Ambès, équipement multifonctionnel (dojo, gymnase, salle polyvalente) faisant office de zone refuge, de poste de commandement et de secours avancés en cas de crises naturelles et/ou technologiques.

Le territoire de la Presqu'île d'Ambès est entièrement soumis au risque inondation. Sa géographie particulière de plaine et de marais à la confluence de la Garonne et de la Dordogne, sans liaison vers les autres rives, lui confère un certain isolement et une grande vulnérabilité en cas d'inondation fluvio-maritime. Ainsi, une étude sur l'ensemble de la Presqu'île a permis d'estimer une population vulnérable de 2 900 habitants. Il apparaît donc nécessaire de proposer des moyens de mise à l'abri pour cette population en cas d'alerte, en amont de l'inondation. Bordeaux Métropole et les communes menacées ont établi une stratégie pour que chacun puisse se mettre à l'abri proche de chez lui, et fléché dans un schéma directeur des équipements existants pouvant accueillir du public en cas de crise, en fonction de la praticabilité des routes pendant l'inondation. Les refuges se trouvant dans des zones à risque technologique seront adaptés en fonction de ce risque.

Notre défi sera de parvenir à trouver des partenariats pour financer ces actions qui reste à mener pour un montant estimé à ce jour à 12 155 000 € HT et qui sont détaillées comme suit :

- Gestion de crise (sous-total : 25 600€ HT) :

- o formation des agents municipaux/métropolitains et des responsables et agents d'établissements identifiés comme zone refuge (formation d'une journée à 400 € à 2 personnes par refuge, soit 7 refuges) : 5 600€
- o mise en place et fonctionnement d'un système de navettes publiques en amont de la crise (étude AMO) : 15 000€

- o organiser une réserve civile de sécurité publique et mobiliser le volontariat (étude externe) : 5 000€

- Aménagement et adaptation du bâti (sous-total : 12 079 400€ HT) :

- o accompagner les particuliers dans l'adaptation de leur habitation (mission AMO possiblement confié au Caue 33, 40 diagnostics à 375€/an sur 3 ans) : 45 000€

- o adapter les équipements communaux en zones refuge de proximité (cf. 3 équipements à adapter : CLAE, PEJ (Ambès), foyer intergénérationnel de St Louis) : 200 000€

- o aménager des parcs de stationnement refuge temporaires (3 parkings temporaires, de 1 000 à 40 000€ en fonction des aménagements) : 84 400€

- o créer un équipement refuge intelligent de grande capacité d'accueil à l'échelle du nord de la presqu'île adossé aux : dojo, gymnase ,salle polyvalente (Ambès) : 3.7 M€

Suite aux négociations du codev 5, il a été convenu d'étudier la possibilité d'une co-maitrise d'ouvrage Bordeaux Métropole et la commune d'Ambès ou d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

La ville porte les études de programmation, suite à cela il faudra déterminer la faisabilité du projet ainsi que son portage et sa répartition financière.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Participer à l'étude
- >Accompagner financièrement le programme
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

- >Réaliser l'étude
- >Réaliser l'opération
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
- >Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	3 744 600,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	20 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	10 000,00 €
2023	10 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :
BERNARD MATHIEU

Chef de projet :
DEFFO CELINE

Direction en charge de l'action :
DBD – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - URBANISME

Maitrise d'ouvrage :
Commune

Autre(s) acteur(s) :
-->Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Fiche n°4

Les Odyssées

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Le festival des Odyssées est une manifestation créée en 2004, programmée chaque été le dernier samedi du mois d'août, autour de différentes disciplines des arts de la scène : la musique, le cirque, le théâtre, la danse... sur le site du parc de Cantefrêne à Ambès. La ligne artistique du festival propose une programmation mêlant artistes nationaux et scène locale. Le festival est un moment festif, convivial et familial fédérant de nombreuses associations de la commune.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Signer une convention
- >Accompagner financièrement le programme
- >Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

- >Signer une convention
- >Accompagner financièrement le programme
- >Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	214 220,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	20 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	10 000,00 €
2023	10 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

PASCAUD CLOTILDE

Direction en charge de l'action :

DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

- >Association
- >Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Fiche n°5

Soutien à l'aménagement du parc de Cantefrêne

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

La ville souhaite continuer à acquérir le foncier du parc de Cantefrêne. L'étude menée par la ville propose divers aménagements paysagers, des parcours sportifs et pédagogiques, relatifs à la biodiversité.

Aux abords du parc, des aménagements de l'espace public sont également préconisés pour l'accueil des visiteurs: parking, accès modifié.

Une partie du financement issu du règlement d'intervention 'nature' peut être affecté aux acquisitions foncières (30K€).

Des travaux d'accompagnement sur la voirie seront prévus sur le FIC.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

→Participer à l'étude

→Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

→Réaliser l'étude

→Céder ou acheter le foncier

→Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC

→Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

→Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 400 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	161 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	80 000,00 €
2023	81 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

GENOT ELISE

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

→Conseil départemental

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Fiche n°6

OIM Rive Droite: Requalification de la zone d'activité du Bec d'Ambès - travaux VRD rue Jeanne Bouny

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

La ville d'Ambès et Bordeaux Métropole ont pour ambition la requalification de la zone d'activité du Bec d'Ambès, afin d'améliorer les conditions d'accueil des entreprises présentes et d'y installer de nouvelles entreprises, notamment dans le cadre de l'AMI AIRE 2.

Après la réalisation des études, de la levée des préalables et la mise en conformité de la défense incendie de la zone au CODEV 4, Bordeaux Métropole s'engage à réaliser les travaux de réaménagement de la voirie et des réseaux de la zone, évalués à 1,3 M€ TTC.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Prendre la confirmation de décision de faire
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Réaliser les travaux
- >Aider à la commercialisation des lots
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 300 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	930 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	230 000,00 €
2022	700 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

REDUREAU JANIC

Direction en charge de l'action :

HCB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE RIVE DROITE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Fiche n°7	Requalification des friches industrielles - Projet de dépollution et de renaturation de la ZI du bec d'Ambès
	Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

La commune souhaite mener un projet de dépollution et de renaturation sur la zone industrielle du bec d'Ambès. Bordeaux Métropole accompagne ce projet via le règlement d'intervention Nature.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
 -->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser l'étude
 -->Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	100 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	50 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	25 000,00 €
2023	25 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

LEYMARIE MATHILDE

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroutement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Accusé de réception en préfecture
 033-213300049-20221205-DEL-2022-12-059-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2022
 Date de réception préfecture : 06/12/2022

Fiche n°8	OIM Rive Droite: AIRE 2 - ZI du Bec d'Ambès
	Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Pilotage par La Fab : étude d'aménagement programmatique du futur site.
 Le site est une friche, propriété de la ville d'Ambès et a été inscrit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt AIRE2, (Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre), piloté par La Fab. Fin 2019, le promoteur Réalités a été désigné lauréat du projet. L'objectif est de favoriser l'implantation de PME et PMI. Cette opération constitue une première étape vers la redynamisation de l'ensemble de la zone industrielle.
 Réalités propose de développer plus de 2 000 m² de locaux à la vente qui favoriseront tout particulièrement l'implantation de PME / PMI, artisans.

La MAE assurera l'accompagnement des différents sujets en phase pré-opérationnelle (foncier, aménagements d'espaces publics, instruction droit des sols) ainsi que de la commercialisation du site.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Céder ou acheter le foncier

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

CHATEAU AURORE

Direction en charge de l'action :

HCB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE RIVE DROITE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->La Fabrique Métropolitaine

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin; programme							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03-Concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05-Commercialisation des lots							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08-Clôture de l'opération							

Fiche n°9	Accompagnement technique dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
	Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Participation de Bordeaux Métropole à la mise en œuvre des prescriptions réglementaires des PPRT d'Ambès nord et d'Ambès sud.

Concernant les mesures foncières et les travaux de protection des logements :

- La participation de Bordeaux Métropole aux mesures foncières s'élève au total à 1 300 000€, dont 740 000€ pour le financement des deux 1ères acquisitions, à mener à terme en 2021 ;
- La participation de Bordeaux Métropole aux travaux de protection des logements, mis en œuvre courant 2021, s'élève à 200 000€, dont 195 000€ consignés à la CDC en 2020, et 4 500€ à consigner en 2021, afin de prendre en compte 1 logement supplémentaire dans ce programme (en contrepartie d'une mise en œuvre foncière non appliquée).

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Accompagner financièrement le programme
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Participer aux études

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 500 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 500 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	940 000,00 €
2022	560 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

BERAUD STEPHANIE

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Fiche n°10

Avenant 2022 (Création) : OIM Arc Rive Droite // Démarrage de la démarche ZIRI d'écologie industrielle sur la Zone Industrialo-Portuaire

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

La démarche ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents) est une démarche collective d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) qui vise à proposer un accompagnement aux entreprises de la zone Industrialo-portuaire pour réduire leur impact environnemental, optimiser leurs ressources (énergie, eau, déchets, transport, ressources humaines etc...) et développer des synergies de mutualisation et de substitution entre elles. Cette démarche, déjà en œuvre sur d'autres zones de la Métropole, est portée et coanimée avec Bordeaux Technowest. Il est attendu de la Mission Animation Economique (MAE) du PTRD de :

- participer aux réunions techniques et de pilotage de la démarche;
- co-animer des ateliers d'identification de synergies avec des entreprises;
- de développer le label ZIRI sur la rive droite en lien avec la démarche de 'OIM.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- Accompagner financièrement le programme
- Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

- Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	70 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	70 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	35 000,00 €
2022	35 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

DECOCK BENJAMIN

Direction en charge de l'action :

HCB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE RIVE DROITE

Maîtrise d'ouvrage :

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune

Autre(s) acteur(s) :

- Autres
- Bordeaux Métropole
- Commune
- Grand port maritime de Bordeaux

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Fiche n°11	Aménagement Jalle de la Menaude: plan de gestion
	Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Le plan de gestion des jalles de la Presqu'île d'Ambès concerne 31 jalles. La jalle de la Menaude sur la commune d'Ambès constitue un potentiel dans la mise en oeuvre du plan de gestion. Elle participe à la lutte contre les inondations mais peut également répondre à d'autres objectifs du plan de gestion :

- Assurer la sécurité des biens et des personnes au regard du risque inondation en maintenant le bon fonctionnement hydraulique de la jalle;
- Préserver ou restaurer le milieu naturel;
- Restaurer la continuité écologique;
- Préserver le fonctionnement des zones humides;
- Lutter contre la prolifération des espèces invasives.

Ce projet peut aussi faire lien avec le projet de ré-aménagement de Cantefrêne et de cheminement vers une fenêtre sur la Garonne.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité
- >Lever les préalables fonciers
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Céder ou acheter le foncier

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	200 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	100 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	50 000,00 €
2023	50 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

MAUFRANGEAS ADRIEN

Direction en charge de l'action :

HCB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE RIVE DROITE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

- >Bordeaux Métropole
- >Conseil départemental

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Fiche n°12	Avenant 2022 (Modification) : Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambès
	Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux (y compris secteur du port) pour les protections de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI sur le secteur de la presqu'île d'Ambès.

Avenant 2022 : ajustement des montants et intégration des recettes.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Prendre la confirmation de décision de faire
- >Réaliser les études d'avant projet (AVP)
- >Réaliser le projet (phase PRO/DCE)
- >Lancer des consultations
- >Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	33 200 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	16 900 000,00 €
---	-----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	600 000,00 €
2024	16 300 000,00 €

Recettes attendues	6 760 000,00 €
--------------------	----------------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

KERLAN PHILIPPE

Direction en charge de l'action :

CAE - DIRECTION DE L'EAU

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Fiche n°13

Restauration hydraulique de la Presqu'île d'Ambès: fiche n°5.7 PAPI Estuaire

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Plan d'adaptation et de gestion du réseau des jalles du marais de la presqu'île d'Ambès pour l'évacuation des eaux d'inondations: maîtrise d'œuvre et premières études préalables.

Les objectifs de l'étude sont les suivants:

- Adapter le réseau de ressuyage de la Presqu'île d'Ambès pour améliorer la vidange en cas d'inondation en mettant en place un réseau hydraulique cohérent;
- Améliorer la protection des secteurs à enjeux, zones densément peuplées de la presqu'île d'Ambès et les secteurs industriels, en réduisant leur vulnérabilité;
- Améliorer le stockage et l'évacuation aussi bien en période normale qu'en période d'inondation;
- Réaliser un phasage des travaux. Ce phasage devra tenir compte du calendrier prévisionnel inscrit dans le PAPI et des enjeux de protection existants sur la presqu'île d'Ambès (zones urbanisées et zones industrielles).

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)
- Lancer des consultations
- Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

- Réaliser l'opération

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	2 160 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2 160 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	160 000,00 €
2022	200 000,00 €
2023	800 000,00 €
2024	1 000 000,00 €

Recettes attendues	50 000,00 €
--------------------	-------------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

MAUFRANGEAS ADRIEN

Direction en charge de l'action :

HCB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE RIVE DROITE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

→Etat

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Fiche n°14	Faire vivre les territoires inondables
	Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole met à la disposition des communes une expertise (urbanistes et hydrauliciens), en faveur de la valorisation des secteurs inondables. Elle accompagne les porteurs de projets de construction, aménagement ou valorisation des secteurs en zone inondable. Cette expertise peut prendre plusieurs formes en fonction des besoins exprimés : études urbaines en zone inondable et recommandations, accompagnement dépôt d'AOS en secteur inondable, sensibilisation usagers, ...

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
 -->Participer à la démarche/au dispositif
 -->Participer aux études

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

DOURNEAU HELENE

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Fiche n°15	Avenant 2022 (création) expertise bruit
	Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

La métropole se propose d'accompagner les communes sur le volet nuisances sonores de leurs projets d'aménagement ou de construction dans un objectif d'exemplarité. Il ne s'agit pas de financer des études acoustiques réglementaires mais de proposer un appui pour prendre en compte de manière préventive la gêne occasionnée par les infrastructures de transport dont le projet serait riverain. Cette expertise s'applique préférentiellement dans les secteurs identifiés comme "zones de conflit potentiel" dans les cartes communales des zones à enjeu de bruit annexées au plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain. L'expertise acoustique peut prendre plusieurs formes selon les besoins exprimés : études acoustiques avec recommandations, aide à l'écriture, à l'analyse du volet bruit des marchés publics, concertations riverains par exemple. Cette expertise est particulièrement préconisée dans le cadre de projets de renouvellement urbain, Les secteurs "politique de la ville" étant identifiés comme prioritaires dans le plan de prévention du bruit métropolitain.

Avenant 2022 : fiche métropolitaine intégrée dans l'avenant pour répondre aux besoins de la commune en matière acoustique

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude
- >Participer à l'étude
- >Valider les études réalisées par le délégataire
- >Réaliser la prestation
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

DOURNEAU HELENE

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Fiche n°16

Avenant 2022 (Modification) : Nature en ville - Désimperméabilisation cours d'école

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

La préservation et la valorisation de la biodiversité sont des actions que Bordeaux Métropole soutient techniquement et financièrement avec le règlement d'intervention Nature Agriculture (délibération 2018-154 du 23 mars 2018).

Bordeaux Métropole subventionne jusqu'à 50% et 350 000 € par an et par commune les études, travaux, acquisitions foncières, sensibilisation, communication et formation des projets Nature en ville.

La commune d'Ambès souhaite notamment développer un projet de requalification de la cour des écoles avec le CAUE et le projet Loucocotte.

Avenant 2022: le projet Loucocotte est abandonné. Les autres actions sont maintenues. L'aide de la Métropole est inchangée et sera ventilée sur les actions maintenues.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
-->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif
-->Réaliser l'opération

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	15 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	7 500,00 €
---	------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	2 500,00 €
2022	2 500,00 €
2023	2 500,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

DESURMONT ANNE

Direction en charge de l'action :

CAC - DIRECTION DES ESPACES VERTS

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Fiche n°17

Plan 1 million d'arbres

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole a initié un programme de plantation d'1 million d'arbres dans le cadre son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la perte de biodiversité, les pollutions et les nuisances et pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Cet engagement se traduira par une densification de la présence des arbres dans les projets sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et par un soutien aux projets de plantation d'initiative communale, à travers un règlement d'intervention.

Ce règlement d'intervention subventionnera 3 types d'actions :

- les frais d'acquisition et de plantation au travers d'un forfait à l'arbre, (seuil minimum de 100 ou 500 plantations d'arbres à respecter en fonction des projets);
- les distributions d'arbres par les villes ;
- les études.

Ce règlement d'intervention sera cumulable avec le RI Nature.

Une centrale d'achats dédiée sera créée et ouverte à toutes les communes.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif
-->Réaliser l'opération

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	34 550 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	7 500 000,00 €
---	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	1 800 000,00 €
2022	2 800 000,00 €
2023	2 900 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

DURQUETY FRANCOIS

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Fiche n°18

Avenant 2022 (Modification) : GR Bordeaux Métropole - négociations foncières et mise en oeuvre du cheminement

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Suite à l'étude de la Boucle Verte dans les quatre communes de la presqu'île, une première partie du cheminement est ouverte en 2017 sur deux communes.

Sur la commune d'Ambès des conventions de passage doivent être signées avec des propriétaires privés.

La négociation avec ces propriétaires et la mise en oeuvre effective du cheminement seront proposées sur la durée du contrat.

La commune est chargée de réaliser les négociations foncières. Bordeaux Métropole assure l'investissement en matière de signalétique.

Avenant 2022 : modification du titre de la fiche action, s'agissant désormais d'un sentier de Grande Randonnée.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Céder ou acheter le foncier

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

-->Participer aux négociations

-->Céder ou acheter le foncier

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	2 000,00 €
--------------------------	------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	2 000,00 €
---	------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	1 000,00 €
2023	1 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

BUSNEL DOMINIQUE

Direction en charge de l'action :

DCF - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION TOURISME

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Fiche n°19

Natura 2000 "Marais du Bec d'Ambès" - Animation et valorisation des sites naturels et agricoles dans le périmètre Natura 2000

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Natura 2000 est un ensemble de sites naturels et agricoles, identifiés au niveau européen pour la rareté ou la fragilité des espèces et des habitats qu'ils abritent.

En 2012, Bordeaux Métropole s'est vu confier l'animation du site Natura 2000 des "Marais du Bec d'Ambès". Cette phase d'animation se manifeste par l'adhésion libre des communes, des propriétaires et des gestionnaires à la Charte Natura 2000, ainsi qu'à différents types de contrats cofinancés par l'Europe et l'État, et rémunérant des actions en faveur de la biodiversité.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

→Initier la démarche
→Assurer une assistance technique/
ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

→Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

SUFFRAN YVES

Direction en charge de l'action :

DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

→Association
→Commune
→Conseil départemental
→Conseil Régional
→Etat

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Fiche n°20

OIM Rive Droite: Rénovation de la halte nautique d'Ambès

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Rénovation de la halte nautique de Ambès : plaisance et bateaux professionnels.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	509 500,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	70 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	70 000,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

NEMERY LAURENT

Direction en charge de l'action :

DCF - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION TOURISME

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Diagnostic – Etudes préalables							
02-Programme							
03-Pour les écoles : signature de la convention de rétrocession							
04-Etudes d'avant-projet							
05-Consultation et choix du maître d'œuvre							
06-Validation de l'APD et du coût des travaux							
07-Confirmation de décision de faire							
08- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
09-Travaux							
10-Réception							
11-Pour les écoles : transfert après travaux (lendemain de livraison)							

Fiche n°21	RI Piscines - Rénovation de la piscine communale 'caneton'
	Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Le règlement d'intervention (RI) 'piscine' a été voté par le Conseil métropolitain en avril 2017. Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a évalué le montant de la participation financière de Bordeaux Métropole au regard des projets. Ce montant peut être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des budgets prévisionnels communiqués par les villes au moment de la demande de subvention.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Accompagner financièrement le programme

Niveau engagement Commune :

- >Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- >Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 597 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	193 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	58 000,00 €
2023	135 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

BALLESTER FABIEN

Direction en charge de l'action :

DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Fiche n°22

RI Sport - Equipement sportif multifonctionnel

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

La ville souhaite réorienter ses investissements relatifs aux équipements sportifs en lien avec le RI sport voté en 2015. Aussi, il est prévu que la demande qui sera formulée à Bordeaux Métropole ne concernera plus la piscine Caneton, mais la réalisation d'un équipement sportif multifonctionnel (de type gymnase). Pour l'heure, les éléments de programmation ne permettent pas de projeter précisément la participation financière métropolitaine. Toutefois, au regard du règlement d'intervention, la contribution métropolitaine ne pourra dépasser les 400 000 € selon que l'équipement soit d'intérêt supra-communal ou bien de proximité (communal). Une délibération métropolitaine sera nécessaire pour valider le niveau de participation métropolitain grâce à la transmission des pièces nécessaires par la ville conformément à la délibération 2014/0080.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

→Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

→Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
 →Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	2 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	400 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	120 000,00 €
2023	280 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

BALLESTER FABIEN

Direction en charge de l'action :

DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Fiche n°23	PMIE OIM Rive Droite
	Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Mise à disposition d'un outil de diagnostic Plan de Mobilité-Employeur auprès des entreprises pour préfigurer un futur Plan de Mobilité Inter-Entreprises.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	30 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	20 000,00 €
2023	10 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

AUMONT EMILIE

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Association

-->Autres

-->Commune

-->Grand Projet de Ville

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Fiche n°24

Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole a approuvé son 1er plan marche le 25 novembre 2021. Ce dernier vise à atteindre une part modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.

Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :

- 1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables
- 1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes
- 2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles
- 2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire

Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :

- 1M€ en 2022
- 5M€ en 2023
- 7M€ en 2024
- 7M€ en 2025
- 7M€ en 2026
- 3M€ en 2027

19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.

11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.

Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M € voté en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- Accompagner financièrement le programme
- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

- Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	6 000 000,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	6 000 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	1 000 000,00 €
2023	5 000 000,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

COIGNAC FLORENT

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

-->A'Urba Agence d'Urbanisme

-->Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							

Fiche n°25

Stationnements vélo, pompes et stations de réparation

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnements vélo de 2 types :

- des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains (habitant à moins de 150m) de chaque vélobox peuvent ainsi être abonné à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autres solution pour stationner leur vélo chez eux.

- des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installé sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment.

Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes.

En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- Réaliser la prestation
- Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

- Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
- Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	600 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	600 000,00 €
---	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	200 000,00 €
2023	200 000,00 €
2024	200 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

HALLARD KEVYN

Direction en charge de l'action :

BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITÉ

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Fiche n°26

OIM Rive Droite: étude sur la création de tiers-lieux

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Il est proposé dans le cadre de la création de l'OIM Rive droite une étude globale de diagnostic et de préconisations pour la création de lieux socialement innovant (type tiers lieux).

Suite à cette première analyse, pour les communes qui disposent d'un projet « mature », sous réserve de l'étude et des nouvelles dispositions d'accompagnement financier des tiers-lieux qui seront inscrites dans le cadre de la feuille de route du développement économique, un fonds de concours pourra être attribué.

La commune a d'ores et déjà identifié l'ancien cinéma pour l'installation d'un éventuel tiers-lieu.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude
- >Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	60 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	30 000,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :**Référent :**

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

CAZAUX MAXIME

Direction en charge de l'action :

DCA - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Maitrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin; programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Fiche n°27	OIM Rive Droite - Etude de potentiel sur le foncier économique
	Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Il est convenu, en complémentarité de l'action menée en matière de requalification de la zone d'activités du Bec d'Ambès, que Bordeaux Métropole accompagne la commune pour le développement des fonciers à vocation économique de la presqu'île.

Les fonciers à potentiel sont principalement propriétés du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB), notamment le site dit d'Arrouch.
Ces actions sont également en lien avec la structuration de la filière Chimie.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- Initier la démarche
- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

- Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

CAZAUX MAXIME

Direction en charge de l'action :

DCA - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Fiche n°28	Réseau de chaleur
	Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Réseau de chaleur : études d'opportunité puis poursuite du projet en cas de conclusions favorables.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Initier la démarche
- >Réaliser l'étude de faisabilité

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	30 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
---	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	30 000,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

GUILLAUME CHRISTIAN

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Programme							
02-Etudes préliminaires							
03-Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide, etc.)							
04-Levée des préalables fonciers							
05-Phases AVP/PRO							
06-Consultation de maîtrise d'œuvre							
07-Consultation travaux							
08-Réalisation travaux							

Fiche n°29	Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions
	Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Fiche-action regroupant les dispositifs de mobilisation écocitoyenne sur le territoire, pour les scolaires et les citoyens :

- Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable;
- Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier);
- SUPER-DEFIS (ex défi familles à énergie positive) : engagement écocitoyen dans la mise en œuvre d'éco-gestes en matières de d'eau, énergie, déchets, alimentation et déplacements. Ces défis se succèdent dans l'année. Des temps-forts, rencontres et animation leur permettent de suivre leurs progrès.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

→Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

→Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	940 000,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	940 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	470 000,00 €
2023	470 000,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

DRION MAITÉ

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

→Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Fiche n°30

Réseaux d'échange des acteurs de la transition énergétique et écologique

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Cette fiche regroupe 5 réseaux d'échanges pilotés par la Direction énergie, écologie et développement durable sur les enjeux de transition énergétique et écologique :

- Le « Club développement durable des communes », dédié aux chargés de mission développement durable dans les communes;
- « Territoires en transitions », dédié aux élus délégués aux enjeux de développement durable dans les 28 communes;
- Le « Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable », un espace multi-acteur dédié à l'alimentation durable;
- Le « Réseau des élus à la santé », comme son nom l'indique, destiné aux élus à la santé des communes;
- Et enfin le « Réseau des lieux ressources du développement durable », visant le partage d'expérience sur la mobilisation écocitoyenne et éventuellement sur la mutualisation des moyens de ces structures.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- >Établir le programme
- >Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

DRION MAITÉ

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

- >Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Fiche n°31

Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :

- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet
- axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable
- axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
- axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)

Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser la prestation

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

COUSIN BORIS

Direction en charge de l'action :

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, GESTION DES DÉCHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Co-maîtrise d'ouvrage Métropole/Commune

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin							
02-Réalisation de la prestation							

Fiche n°32	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi
	Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.

L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :

- travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi;
- travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'utilisateur et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ;
- création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings.

Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.

Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Établir le programme

Niveau engagement Commune :

- >Participer à la démarche/au dispositif
- >Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

GODART PHILIPPE

Direction en charge de l'action :

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, GESTION DES DÉCHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Fiche n°33	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Réduire et valoriser in situ les végétaux
	Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.

Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.

La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser la prestation

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
---	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

COCULET GAELLE

Direction en charge de l'action :

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, GESTION DES DÉCHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Fiche n°34	Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine
	Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.

Le plan stratégique Déchets a adopté 5 actions :

- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade;
- Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités;
- Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade;
- Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Établir le programme

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

MAYET CECILE

Direction en charge de l'action :

CAG - DIRECTION DE LA PRÉVENTION,
GESTION DES DÉCHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Définition du besoin: programme							
02-Consultation							
03-Préalables							
04-Réalisation et restitution de l'étude							

Fiche n°35

Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.

Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.

Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :

Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.

En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.

Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

- Initier la démarche
- Accompagner financièrement le programme
- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

- Participer à la démarche/au dispositif

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
2024	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Acteurs :

Référent :

BERNARD MATHIEU

Chef de projet :

MEJRI VIRGINIE

Direction en charge de l'action :

CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

→ Bordeaux Métropole

→ Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2021 1er semestre	2021 2nd semestre	2022 1er semestre	2022 2nd semestre	2023 1er semestre	2023 2nd semestre	2024
01-Instruction du dossier de demande de subvention							
02-Signature d'une convention							
03-Déroulement de l'action							
04-Versement de la subvention							